

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-14  
12/04/2023

Nombre de  
Conseillers

en exercice : 14  
Présents : 8

représenté(es) : 4

Votants : 12

Pour : 12

Abstention :

Contre :

Représenté(es) :

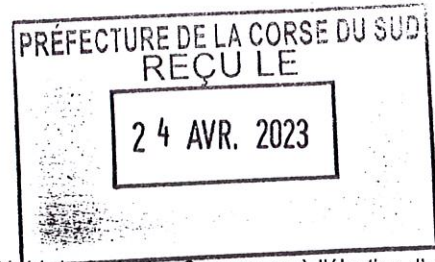
Absent(es) : 2

L'an deux mil vingt-trois, le 12 avril, le Conseil Municipal de la Commune de San-Gavino-di-Carbini étant assemblé en session, au lieu habituel de ses séances après convocation, sous la présidence de Monsieur Bernard Jean-Marie Balesi.

Etaient présents : Anthony Agostini, Jeannie Paule Beretti, Stephane Bertrand, Emmanuelle Carcary, Joëlle Martinetti, Hervé Vilain, François Giorgi

Arièle Martinetti, Jacques Simon, Christiane Bouillet, Dorothée Karasz-Schneider

Jean-François Pietri, Marc Quilichini



Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Hervé Vilain, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Où la proposition du Maire sur la situation financière de la commune, le Conseil municipal adopte les taux d'impositions suivants pour 2023 :

**Fixation des taxes communales**

- Taxe foncier bâti : 17.75%
- Taxe foncière non bâti : 53.31%
- Taxe d'habitation : 14%

Nota :

le Maire certifie que le  
compte-rendu de cette  
délibération a été affichée  
à la porte de la Mairie le :  
que la convocation  
avait été faite le : 04 avril 2023

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

A handwritten signature in blue ink, likely of the Mayor or a council member.

A handwritten signature in black ink, likely of the Mayor or a council member.

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-14  
12/04/2023

Nombre de  
Conseillers

en exercice : 14

Présents : 8

représenté(es) : 4

Votants : 12

Pour : 12

Abstention :

Contre :

Représenté(es) :

Absent(es) : 2

L'an deux mil vingt-trois, le 12 avril, le Conseil Municipal de la Commune de San-Gavino-di-Carbini étant assemblé en session, au lieu habituel de ses séances après convocation, sous la présidence de Monsieur Bernard Jean-Marie Balesi.

Etaient présents : Anthony Agostini, Jeannie Paule Beretti, Stéphane Bertrand, Emmanuelle Carcary, Joëlle Martinetti, Hervé Vilain, François Giorgi

Arièle Martinetti, Jacques Simon, Christiane Bouillet, Dorothee Karasz-Schneider

Jean-François Pietri, Marc Quilichini

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Hervé Vilain, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire expose au Conseil la possibilité d'un financement pour la commune concernant l'acquisition de matériel technique.

**Financement matériel technique**

Il présente au Conseil le devis suivant :


Acquisition : élagueuse, souffleur, tronçonneuse, chargeur rapide pour un montant total de **2 550.26€ HT**

Pour cette opération d'un montant de 2 550.26 €HT + 510.05€ (TVA 20%) soit **3 060.31 TTC.**

Le Maire propose au Conseil de solliciter auprès de la Collectivité de Corse, au titre de la dotation quinquennale, une subvention à hauteur de 80% de la dépense soit 2 040.20 € HT. les 20% restant seront à la charge de la commune soit 510.05€ HT

Où la proposition du Maire, le Conseil lui donne son accord pour acquérir ce matériel technique et demander les subventions nécessaires.

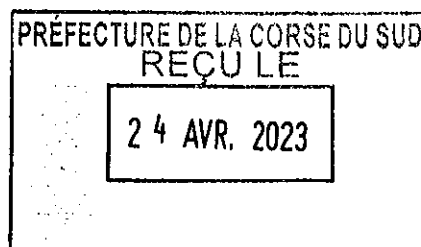
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Nota :

le Maire certifie que le  
compte-rendu de cette  
délibération a été affichée  
à la porte de la Mairie le :

que la convocation  
avait été faite le : 04 avril 2023



DEPARTEMENT DE LA  
CORSE DU SUD  
ARRONDISSEMENT  
DE SARTENE

COMMUNE DE  
SAN-GAVINO-DI-CARBINI

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-13  
12.04.2023

Nombre de  
Conseillers

en exercice : 14  
présents : 8

représenté(es) : 4

Votants : 12

Pour : 12

Abstention :

Contre :

Représenté(es)

Absents : 2

L'an deux mil vingt-trois, le douze avril, le Conseil Municipal de la Commune de San Gavino di Carbini étant assemblé en session, au lieu habituel de ses séances après convocation, sous la présidence de Monsieur Bernard Jean-Marie Balesi.

Etaient présents : Anthony Agostini, Jeannie Paule Beretti, Stéphane Bertrand, , Emmanuelle Carcary, Joëlle Martinetti, , Hervé Vilain, François Giorgi

Arielle Martinetti, Jacques SIMON, Christiane Bouillet, Dorothee Karasz-Schneider

Jean-François PIETRI, Marc Quilichini

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Hervé Vilain, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Eglise de Gualdariccio :  
Travaux**

Le Maire expose au Conseil la nécessité de réaliser des travaux de réhabilitation de l'église de Gualdariccio suite à des dégâts des eaux de pluie.

Le montant des travaux est de 97 404.40€ HT soit 107 144.84€ TTC.

Le Maire demande au Conseil son accord pour solliciter les subventions nécessaires à l'Office de l'Environnement et à l'Etat pour effectuer ces travaux de rénovation :

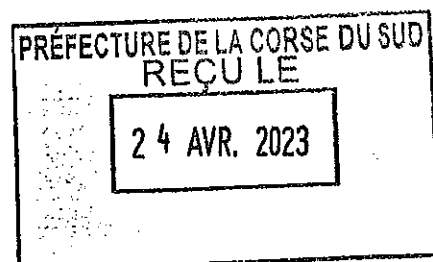
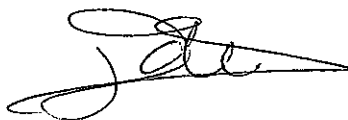
- Etat : 60% soit 58 442.64€ HT
- Office de l'environnement de la Corse : 20 % soit 19 480.88€ HT
- Les 20% restant seront à la charge de la commune soit 19 480.88€ HT

**Nota :**

le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le :

que la convocation avait été faite le : 04 avril 2023

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que dessus.



DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-12  
12/04/2023

Nombre de  
Conseillers

en exercice : 14

Présents : 8

représenté(es) : 4

Votants : 12

Pour : 12

Abstention :

Contre :

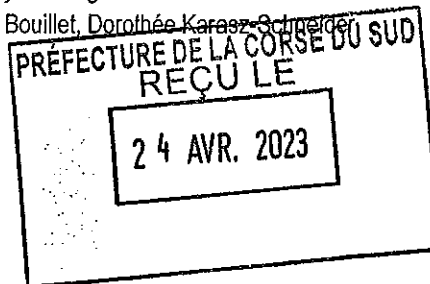
Représenté(es) :

Absent(es) : 2

L'an deux mil vingt-trois, le 12 avril, le Conseil Municipal de la Commune de San-Gavino-di-Carbini étant assemblé en session, au lieu habituel de ses séances après convocation, sous la présidence de Monsieur Bernard Jean-Marie Balesi.

Etaient présents : Anthony Agostini, Jeannie Paule Beretti, Stephane Bertrand, Emmanuelle Carcary, Joëlle Martinetti, Hervé Vilain, François Giorgi

Arièle Martinetti, Jacques Simon, Christiane Bouillet, Dorothee Karasz-Schneider



Jean-François Pietri, Marc Quilichini

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Hervé Vilain, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire expose au Conseil la possibilité d'un financement pour la commune concernant l'acquisition de matériel informatique.

**Financement matériel informatique**

Il présente au Conseil le devis suivant :

- Acquisition moniteur 27", onduleurs, tour + écran + licence office + licence antivirus + livraison et installation pour un montant total de **2 255.51€ HT**

Pour cette opération d'un montant de 2 255.51 €HT + 411.10€ (TVA 20%) soit **2 466.61 TTC.**

Le Maire propose au Conseil de solliciter auprès de la Collectivité de Corse, au titre de la dotation quinquennale, une subvention à hauteur de 80% de la dépense soit 1 804.408 € HT. les 20% restant seront à la charge de la commune soit 451.102 € HT

Où la proposition du Maire, le Conseil lui donne son accord pour acquérir ce matériel informatique et demander les subventions nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Nota :

le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le :

que la convocation avait été faite le : 04 avril 2023